



Semaine polynésienne de la Mobilité 2012 Règlement du concours photo

ART.1- La Ville de Papeete organise un concours photo dans le cadre de la semaine polynésienne de la mobilité, qui se tient du 16 au 22 septembre 2012.

ART.2- Objectifs du concours

Ce concours photo a pour objectif d'apporter un regard créatif et engagé sur le thème de la mobilité, et particulièrement sur le thème à l'honneur cette année : « Bouger autrement ! ». Le but est de sensibiliser la population dans son ensemble à la problématique de la mobilité dans l'idée de valoriser d'autres moyens de transports que la voiture individuelle.

ART.3- Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte du lundi 10 septembre 8h00 jusqu'au jeudi 20 septembre 18h00.

Le jeu concours est ouvert à tout résident de Polynésie française qui n'exerce pas le métier de photographe.

Un même participant (nom et adresse identique) ne peut participer qu'une seule fois.

La date limite des envois est fixée au 20 septembre à 18 heures.

ART.4- Spécificités du concours

Deux catégories sont distinguées dans ce concours : catégorie « jeunes » (moins de 18 ans) et catégorie « amateurs » (pas de limite d'âge).

ART.5- Modalités de participation

Les candidats participant au concours doivent envoyer à l'adresse info@villedepapeete.pf une seule photographie prise en Polynésie française, sous format numérique (parmi les plus courants) et préciser son nom, prénom, année de naissance, numéro de téléphone, adresse email, commune de résidence, et la catégorie dans laquelle il concourt.

ART.6- Lauréats

10 finalistes seront retenus dans chacune des catégories.

Pour chacune des deux catégories (« jeunes » et « amateurs »), le jury remettra :

- Le prix de la « photo engagée »,
- Le prix de la « photo artistique »,
- Le prix de la « photo coup de cœur ».

ART.7- Dotations

Sont mis en jeu :

Catégorie « amateurs »

- Le prix de la « photo engagée » : 1 permis côtier et 1 permis radio CRR offerts par Bateau Ecole Marine Tour, valeur 28 000 Fcfp. La gratuité du stationnement dans les parkings municipaux (Hôtel de ville, Pomare et Tarahoi) durant un mois, valeur 18 000 Fcfp.
- Le prix de la « photo artistique » : 1 mois d'abonnement à Xtrem Gym, valeur 9 000 Fcfp. La gratuité du stationnement dans les parkings municipaux (Hôtel de ville, Pomare et Tarahoi) durant un mois, valeur 18 000 Fcfp.

- Le prix de la « photo coup de cœur » : 1 randonnée Lavatubes à Papenoo offerte par Tahiti Reva Trek, valeur 5 900 Fcfp. La gratuité du stationnement dans les parkings municipaux (Hôtel de ville, Pomare et Tarahoi) durant un mois, valeur 18 000 Fcfp.

Catégorie « jeunes »

- Le prix de la « photo engagée » : 1 vélo 20 pouces offert par Pacific Cycles, valeur 20 000 Fcfp. La gratuité du stationnement dans les parkings municipaux (Hôtel de ville, Pomare et Tarahoi) durant un mois, valeur 18 000 Fcfp.

- Le prix de la « photo artistique » : 1 paire de chaussures de sport offert par Nike Shop, valeur 6 000 Fcfp et 2 aller-retour Papeete Moorea offerts par Terevau, valeur 4 600 Fcfp. La gratuité du stationnement dans les parkings municipaux (Hôtel de ville, Pomare et Tarahoi) durant un mois, valeur 18 000 Fcfp.

- Le prix de la « photo coup de cœur » : 1 rame en bois offerte par Va'a Factory, valeur 10 000 Fcfp. La gratuité du stationnement dans les parkings municipaux (Hôtel de ville, Pomare et Tarahoi) durant un mois, valeur 18 000 Fcfp.

Et pleins d'autres surprises ! La Ville de Papeete se réserve le droit de modifier la répartition des lots en cas d'absence de concurrents dans l'une ou l'autre des catégories.

ART.8- Sélection des photographies primées

- Présélection des photographies à la réception

Une présélection est faite à réception par les services de la Ville (service communication, direction des services techniques) afin de retirer les photos ne présentant pas une qualité suffisante pour concourir (floue, taille insuffisante, mauvais cadrage...) ou pouvant porter atteinte aux bonnes mœurs.

- Sélection des gagnants

Le jury se réunit le vendredi 21 septembre à 10h00 à l'hôtel de ville de Papeete.

Le jury se compose de :

- Nicole Bouteau, 4ème adjointe au maire de Papeete en charge des déplacements urbains,
- Un représentant de Papeete Centre-Ville,
- Un représentant de l'Espace info énergie,
- Un professionnel de l'image.

Les photos seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Originalité du sujet de la photo,
- Esthétisme et qualité de photo,
- Message : engagement, prise en compte des enjeux de la mobilité (environnementaux, sociaux, économiques).

Affichage sur le site internet de la ville des photographies des lauréats.

ART.9- Information des gagnants

Les gagnants du concours seront contactés par téléphone, et à défaut par message électronique le vendredi 21 septembre après les délibérations du jury.

ART.10- Remise des lots

Les lots seront remis le samedi 22 septembre au marché municipal de Papeete.

Les lots qui n'auront pas été remis seront tenus à la disposition des gagnants à la mairie de Papeete jusqu'au 31 octobre 2012.

ART.11- Responsabilités et droits d'auteurs

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, (c'est à dire qu'ils ont eux-mêmes pris ces photos) et garantissent avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène dans le cliché.

Les droits de propriété des photos remises seront partagés entre l'auteur de la photographie, la Ville de Papeete et les partenaires de l'opération. Les organismes se réservent le droit de faire usage gratuitement des photographies envoyées à l'occasion de ce concours dans le cadre d'éventuelles actions de sensibilisation qu'ils organiseront dans le futur. Les organismes s'engagent à citer le nom de l'auteur à chaque utilisation.

Les lauréats autorisent donc la représentation gratuitement de leurs œuvres dans le cadre de ce concours.